

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 31169 - 2013 B 00695 - 482 761 129 - A D G 3 TEXTILES

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 30 OCT. 2024
SOUS LE N° 31169

ADG 3 TEXTILES

11 RUE DES ROSES

94440 VILLECRESNES

LIASSE FISCALE 31/12/2023 IS / RS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise										ADG 3 TEXTILES										Néant ☐ *																															
Adresse de l'entreprise										11 RUE DES ROSES 94440 VILLECRESNES																																									
SIRET										4 8 2 7 6 1 1 2 9 0 0 0 4 8																																									
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *		1 2																													
																				Exercice N clos le		3 1 1 2 1 2 0 1 2 3																													
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																											
		Autres *		014				016																																											
	Immobiliations corporelles *		028		13 753		030		13 753																																										
	Immobiliations financières * (1)		040				042																																												
	Total I (5)		044		13 753		048		13 753																																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																											
		Marchandises *		060		43 353		062				43 353																																							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																																											
		Autres * (3)		072		37		074				37																																							
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																												
	Disponibilités		084		10 387		086				10 387																																								
	Charges constatées d'avance *		092				094																																												
Total II		096		53 777		098				53 777																																									
Total général (I + II)										110										67 530										112										13 753										53 777	
PASSIF																														Exercice N 1		NET																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120								3 000																																						
	Écarts de réévaluation				124																																														
	Réserve légale				126								300																																						
	Réserves réglementées *				130																																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131																																														
	Report à nouveau				134								16 534																																						
	Résultat de l'exercice				136								366																																						
	Subventions d'investissement				137																																														
	Provisions réglementées				140																																														
	Total I				142								20 200																																						
Provisions pour risques et charges										Total II										154																															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								6 300																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166								24 574																																						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		516						2 432																																						
	Comptes courants d'associés				173																																														
	Autres dettes				175								271																																						
Produits constatés d'avance																				174																															
Total III										176										33 577																															
Total général (I + II + III)										180										53 777																															
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																			

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADG 3 TEXTILES

Néant ☐ *

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	198 898	
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	198 898	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	136 644	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(1 505)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 371	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	52 619	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 986	244	1 986
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 393	
	Dotations aux amortissements *					254		
			dont amortissement du fonds de commerces			255		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		262	43	
Total des charges d'exploitation (II)						264	195 551	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	3 347
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	2 917
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	65
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	366

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 366

B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	366	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	65		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	431	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>ADG 3 TEXTILES</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 208	442		444		446	1 208												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	10 075	462		464		466	10 075												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 470	472		474		476	2 470												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	13 753	492		494		496	13 753												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 208	532		534		536	1 208												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	10 075	552		554		556	10 075												
	Autres immobilisations corporelles	560	2 470	562		564		566	2 470												
TOTAL		570	13 753	572		574		576	13 753												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *		Plus ou moins-values														
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ADG 3 TEXTILES										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683									
Autres immobilisations incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
										TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis										
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter										
Déficits imputés		983										
Déficits reportables		984										
Déficits de l'exercice		960										
Total des déficits restant à reporter		970										
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:ADG 3 TEXTILES.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	198 898
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	198 898
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	1 505
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	1 505
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	140 628
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	42 885
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	43
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	183 556
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	16 847
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	16 847
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	198 898
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation											/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

4 8 2 7 6 1 1 2 9

Dénomination de l'entreprise

ADG 3 TEXTILES

Adresse (voie)

11 RUE DES ROSES

Code postal

94440

Ville

VILLECRESNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	60

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUENVER Prénom(s) ALEXANDRE
Nom marital % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 18
Naissance: Date 13/01/1986 N° Département 75 Commune PARIS Pays
Adresse : N° 18 Voie RUE D'ATILLY
Code Postal 94440 Commune VILLECRESNES Pays

Titre (2) MME Nom patronymique BERNISSON Prénom(s) DEBORAH
Nom marital % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 18
Naissance: Date 14/01/1981 N° Département 94 Commune MAISONS ALFORT Pays
Adresse : N° 11 Voie RUE DES ROSES
Code Postal 94440 Commune VILLECRESNES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

ADG 3 TEXTILES

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

4 8 2 7 6 1 1 2 9

Dénomination de l'entreprise

ADG 3 TEXTILES

Adresse (voie)

11 RUE DES ROSES

Code postal

94440

Ville

VILLECRESNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ADG 3 TEXTILES 11 RUE DES ROSES 94440 VILLECRESNES			
SIRET	4 8 2 7 6 1 1 2 9 0 0 0 4 8	Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	431	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %		
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Société d'investissement immobilier cotée		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom État de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE EXPERT
---	-----	---	-----	--	-------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
GC CONSEIL 7 RUE ROLAND MARTIN 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu :
		17042024	VILLECRESNES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Quantité et nom du signataire	
		Gérant BERNISSON	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
		Certifié conforme	
Prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ALEXANDRE GUENVER	18	2023					
18 RUE D'ATILLY 94440 VILLECRESNES							
DEBORAH BERNISSON	18	2023					
11 RUE DES ROSES 94440 VILLECRESNES							
GWENAEL GUENVER	24	2023					
11 RUE DES ROSES 94440 VILLECRESNES							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés ir
------	---

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
Total				

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

A.D.G. 3 TEXTILES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros

**Siège social : 11. Rue des Roses
94440 VILLECRESNES**

R.C.S PARIS B 482 761 129

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA GERANCE

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Associés,

Conformément à la Loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'Annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les règles de présentation et méthode d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices antérieurs.

Nous vous faisons part maintenant des commentaires qu'appelle l'examen des comptes de notre Société.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Vente en gros de tous produits textiles et prestations de services

Nous vous présentons ci-après les états comparatifs du bilan et des résultats des deux derniers exercices de votre société, et nous vous ferons part des remarques qu'appellent ces états.

GB

a) Analyse du bilan :

	Exercice En-cours	Exercice antérieur		Exercice En-cours	Exercice antérieur
ACTIF :					
Actif net immobilisé	0	0	Capitaux propres	3 300	3 300
Actifs circulants	53 777	58 810	Provisions pour risques Et charges	16 534	15 542
			Resultat	366	992
			Dettes à moins d'un an	33 577	38 976
<u>TOTAL ACTIF</u>	53 777	58 810	<u>TOTAL PASSIF</u>	53 777	58 810

l'actif circulant a diminué par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des dettes est due à la diminution des dettes fournisseurs

b) Évolution du chiffre d'affaires

Notre société a réalisé au cours de l'exercice 2023

Un chiffre d'affaires hors taxes y compris la production stockée de 198 898 €

Contre au cours de l'exercice précédent 253 038 €

Notre chiffre d'affaires est donc en diminution

c) Analyse des charges

Les différentes charges réalisées par votre société se présentent d'une manière comparée de la façon suivante :

ANALYSE DES CHARGES	Exercice en-cours	Exercice antérieur
Total des charges d'exploitation	195 551 €	249 865 €
Total des charges financières	3 347 €	3 176 €
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	198 898 €	253 041 €

d) Analyse des résultats

Les résultats comparés de votre société se présentent comme suit :

ANALYSE DES RESULTATS	Exercice en-cours	Exercice antérieur
Résultat d'exploitation	3 347 €	3176 €
Résultat financier	- 2 917 €	- 1993 €
Produit exceptionnel		
Produit financier		
Résultat avant impôt	431 €	1 183 €
Impôt sur les bénéfices	65 €	191 €
Rémunérations non déductibles		
<u>RESULTAT NET</u>	366 €	992 €

e) Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 366 €

Bénéfice distribuable : 366 €

- Report à nouveau, soit : 366 €

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Avoir fiscal</u>
31/12/2018	0	0
31/12/2019	0	0
31/12/2020	0	0
31/12/2021	0	0

2°) **PREVISIONS D'EVOLUTION**

Notre chiffre d'affaire sera en diminution en 2024 , les CENTRE LECLERC ayant tous réduit l'espace de vente du rayon textiles

3°) **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun élément important susceptible de modifier les comptes annuels qui viennent de vous être présentés, n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.



4°) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun investissement ou frais au titre de la recherche et du développement n'a été engagé au cours de l'exercice.

5°) INFORMATIONS PARTICULIERES

a) Notre Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

b) Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et Quinquies du CGI, nous vous communiquons qu'aucune dépense et charge somptuaire, ni frais généraux tels que définis par l'article 39-4 et 39-5 du CGI n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées et de donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre attention.

FAIT A VILLECRESNES

le 12 juin 2024

LA GERANTE,
G. BERNISSON



A.D.G. 3 TEXTILES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros

**Siège social : 11. Rue des Roses
94440 VILLECRESNES**

R.C.S PARIS B 482 761 129

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 12 JUIN 2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	431 €
Bénéfice distribuable :	<u>431 €</u>
 - A report à nouveau, soit :	 431 €

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Avoir fiscal</u>
31/12/2019	0	0
31/12/2020	0	0
31/12/2021	0	0
31/12/2022	0	0

LA GERANTE
G. BERNISSON



A.D.G. 3 TEXTILES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 Euros

**Siège social : 11. Rue des Roses
94440 VILLECRESNES**

R.C.S PARIS B 482 761 129

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le douze juin,
A 9 heures,

Les Associés de la Société , Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 €
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocations adressées
conformément aux statuts par Madame Georgette BERNISSON, Gérante.

Madame Georgette BERNISSON, Gérante, préside l'assemblée.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant
en séance.

La Présidente constate que sont présents :

- Monsieur GUENVER Gwenael	Titulaire de 24 parts
- Monsieur GUENVER Alexandre	Titulaire de 18 parts
- Mademoiselle BERNISSON Déborah	Titulaire de 18 parts

Détenant ensemble l'intégralité des 60 parts sociales.

Madame la Présidente constate en conséquence que l'assemblée peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise..

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de
l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux Associés ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par
les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à
leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'Article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée de son rapport de gestion,

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice s'étendant du 1^{er} JANVIER 2023 au 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 DECEMBRE 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les Associés donnent quitus entier et sans réserve à Madame BERNISSON, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	431 €
Bénéfice distribuable :	<u>431 €</u>
 - A report à nouveau , soit :	 431 €

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Avoir fiscal</u>
31/12/2019	0	0
31/12/2020	0	0
31/12/2021	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du CGI, l'assemblée générale note qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie des présentes pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérante et les associés.

LA GERANTE,
G. BERNISSON



LES ASSOCIES

G. GUENVER



A. GUENVER



D. BERNISSON

